

Fiche 1 : J'arrive dans l'établissement

« Je viens de recevoir un mel de la division des contractuels, je commence demain »

« Je viens de recevoir un coup de fil d'un chef d'établissement qui m'a donné mon emploi du temps et les classes dont j'aurai la charge »

Je me limite aux murs de ma salle ou j'explore ?

Comment faire pour trouver les informations dont j'ai
immédiatement besoin ?

Une première série d'informations concerne :

- **La localisation de l'établissement :** (coordonnées géographiques, téléphoniques) et ses caractéristiques. Il existe un espace dédié sur le site du vice rectorat qui vous fournira ces renseignements :

<http://www.ac-mayotte.fr/index.php/etablisements/les-etablisements/second-degre>

- **Les classes, l'emploi du temps :** selon les délais, il est possible de contacter l'établissement par téléphone ou de prendre rendez- vous. Les interlocuteurs peuvent être le chef d'établissement ou son adjoint, le secrétariat du chef d'établissement, le chef des travaux pour les disciplines professionnelles et technologiques. Ceux qui sont nommés au début de l'année scolaire, sont informés des horaires de la réunion de pré-rentrée
- **Les programmes, les référentiels pour les niveaux de classe concernés :** si cela est possible avant de prendre en charge les premières heures de cours, une rencontre avec le coordonnateur de la discipline (ou l'équipe disciplinaire si vous pouvez participer à une réunion de pré rentrée) permettra de découvrir les référentiels et les programmes dont vous avez besoin et de connaître l'organisation et les projets de la discipline dans l'établissement
- **Le professeur documentaliste** (au centre de documentation et d'information CDI) peut également mettre à votre disposition les manuels de la discipline pour les niveaux de classe dont vous aurez la charge , si manuel il y a pour votre discipline.
- **Le site Eduscol** est le site de référence pour les programmes et les dispositifs .

<http://eduscol.education.fr/>

Une rubrique concerne plus particulièrement l'entrée dans le métier :

<http://eduscol.education.fr/entrer-dans-le-metier/>

- **L'état d'avancement du programme, de la progression suivie, le niveau des classes :** ces informations peuvent être données par le professeur remplacé en prenant contact avec lui, si c'est possible, par le professeur principal de la classe ou un autre enseignant de la discipline. Elles se trouvent également dans le cahier de textes de la classe.

La foire aux questions :

- **A qui m'adresser pour connaître l'ambiance des classes dont j'aurai la charge ?**

Le professeur principal et/ou l'équipe pédagogique de la classe

- **Comment dois-je prendre en compte les présences et les absences lors de mes cours ?**

Les procédures sont propres à l'établissement. Le chef d'établissement le conseiller principal d'éducation (CPE) ou le chef des travaux peuvent donner les informations.

- **Comment puis-je connaître les règles en vigueur dans l'établissement ?**

Le règlement intérieur « définit les règles qui régissent la vie quotidienne de l'établissement, chaque adulte doit pouvoir d'y référer pour légitimer son autorité en privilégiant la responsabilité et l'engagement de chacun » (BO spécial n°6 du 25/08/2011. Il est possible de se procurer le règlement intérieur dans le carnet de correspondance des élèves, à la vie scolaire, auprès du chef d'établissement...

- **Comment puis-je être informé régulièrement de ce qui se passe dans l'établissement ?**

Les canaux d'information sont différents d'un établissement à l'autre. Il est possible de s'adresser au coordonnateur de discipline, au professeur principal, aux collègues. Les informations peuvent être affichées en salle des professeurs ou disposées sur l'espace numérique de travail quand il existe.

- **A qui m'adresser pour obtenir une adresse électronique professionnelle ?**

Le plus souvent auprès de la personne ressource TICE de l'établissement

Et à plus long terme, quels sont les points d'attention ?

Quels sont les rendez-vous institutionnels ?

- **Les conseils de classe : qu'est-ce que je dois préparer ?**

Le mieux est d'en parler avec le professeur principal, l'équipe pédagogique de la classe. L'équipe pédagogique disciplinaire peut être aussi un bon appui en ce qui concerne la prise en compte de la progression des élèves dans la discipline.

- **Les rencontres parents-professeurs, comment m'y préparer ?**

C'est un moment important d'échanges. Les parents sont en attente d'une parole sur le travail de leurs enfants, leurs chances de réussite, le passage dans la classe supérieure, leur orientation...

Ce moment peut être aussi pour les enseignants une source d'information importante sur le travail de leurs élèves à la maison, leur rythme d'activité, les obligations familiales...

Pour profiter pleinement de cet échange, il est important de bien le préparer : quels sont les éléments pertinents à donner aux parents ? Quelles questions poser aux parents ? Quelles informations recueillir ?

- **Comment remplir le cahier de textes de la classe ?**

Le cahier de textes de la classe est dans la plupart des cas sous forme numérique. Il est utile aux élèves absents, aux parents d'élèves qui peuvent le consulter. Il est visé par le chef d'établissement et est pris en compte lors d'une visite conseil des conseillers pédagogiques.

Il fait apparaître :

- La progression suivie.
- Pour chaque séquence (ensemble des séances) les objectifs visés.
- Pour chaque séance, le contenu, l'organisation de la classe, les supports utilisés, le travail donné à faire pour les séances suivantes.
- Les dates des devoirs en classe, les contenus des évaluations.

Comment puis-je comprendre la culture et les habitudes de cet établissement ?

- **Des projets sont-ils en cours pour les classes dont j'ai la charge ?**

L'équipe pédagogique de la classe, le professeur principal sont les interlocuteurs les mieux placés pour en parler.

- **Quelles sont les priorités au niveau de l'établissement ?**

C'est dans le projet d'établissement et le contrat d'objectifs que ces éléments sont déclinés. Vous pouvez trouver ces documents au secrétariat ou auprès du chef d'établissement.

- **Quelles sont les préoccupations actuelles de l'établissement et quel en sera l'impact sur mon travail ?**

Ces préoccupations sont évoquées au niveau du CE ou du conseil pédagogique. Les propositions sont relatées dans les comptes rendus et il est possible d'interroger les membres de ces instances.

- **Comment se fait la communication avec les parents ?**

En général, vous devez avoir recours au carnet de correspondance :

- *Pour des informations concernant la vie de la classe (absence prévue, changement exceptionnel d'emploi du temps, sortie pédagogique...)*
- *A propos de leur enfant pour leur signaler d'éventuelles difficultés, provoquer une rencontre...*

En cas de difficulté de relation avec la famille (par exemple si l'élève ne présente pas son carnet de correspondance, au professeur ou à ses parents) parlez-en avec le professeur principal de la classe, avec le CPE en charge de cette classe.

De leur côté les parents ont également recours au carnet de correspondance pour vous apporter une information (problème de santé, rendez-vous à la préfecture) ou vous demander une explication, un rendez-vous...

Les pièges à éviter

Ne pas faire appel aux autres, penser que l'enseignant est seul.

Ne pas prendre appui sur les équipes pédagogiques (classe et disciplinaire).

Ne pas communiquer avec la vie scolaire.

Ne pas faire état de ses difficultés au conseiller pédagogique, au chef d'établissement

Penser que l'on aura une mauvaise idée de votre travail lorsque vous demandez des conseils, des solutions.

Pour prolonger cette fiche : une vidéo très riche sur le site de l'ESEN :

<http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/conferences-en-ligne/detail-d-une-conference/?idRessource=1289&cHash=ba59f7a398>